

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 20 NOVEMBRE 2025

Nombre de membres en
exercice : **19 titulaires**

Nombre de présents : 10

Nombre d'absents : 10

Nombre de votants : 10

Le Conseil d'Administration, légalement convoqué le 4 novembre 2025, s'est réuni le 20 novembre 2025 à 18h30 aux Aix d'Angillon, sous la présidence de Christelle PETIT, Vice-Présidente du CIAS.

Etaient présents (10) : Annick BIENBEAU, Claude BLAIN, Pierre-Yves CHARPENTIER, Isabelle CROCHET, Jean-Noël GUILLAUMIN, Nathalie MESTRE, Christelle PETIT, Jocelyne RODDE, Anne-Marie OSWALD et Josépha WIOLAND

Délibération n° 2025-15A

Etaient excusés (9) : Christophe DRUNAT, Ghislaine de BENGUY-PUYVALLEE, Ghislain BERTHIN, Cécile BORY, Jean-Noël DARGOUGE, Isabelle DEUSS, Christophe DRUNAT, Martine HAUTIN, Solange LEJUS et Philomène MAILLET

Publication sous forme
électronique :

www.terresduhautberry.fr

Date d'affichage : 26/11/2025

Secrétaire de séance :
Claude BLAIN

**MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS :
SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF**

Vu le code général de la Fonction Publique,

Vu le tableau actuel des effectifs de la Collectivité,

Vu l'avis favorable du comité social territorial en date du 14 octobre 2025,

Il convient de supprimer en raison d'une nomination à la suite d'un avancement de grade :
-1 poste d'adjoint administratif titulaire à temps complet (gestionnaire France Services)

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration :

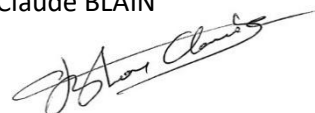
- **De supprimer un poste d'adjoint administratif titulaire à temps complet (gestionnaire France Services)**

Les membres du conseil approuvent à l'unanimité la délibération.

Cette délibération annule et remplace la délibération n°2025-15 du 20 novembre 2025 déposée en Préfecture le 25 novembre 2025 suite à erreur matérielle.

Signé
Pour extrait conforme,
électroniquement
par : Christophe
DRUNAT
Date de signature

Le secrétaire de séance,
Claude BLAIN



CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 20 NOVEMBRE 2025

Nombre de membres en
exercice : **19 titulaires**

Nombre de présents : 10

Nombre d'absents : 10

Nombre de votants : 10

Le Conseil d'Administration, légalement convoqué le 4 novembre 2025, s'est réuni le 20 novembre 2025 à 18h30 aux Aix d'Angillon, sous la présidence de Christelle PETIT, Vice-Présidente du CIAS.

Etaient présents (10) : Annick BIENBEAU, Claude BLAIN, Pierre-Yves CHARPENTIER, Isabelle CROCHET, Jean-Noël GUILLAUMIN, Nathalie MESTRE, Christelle PETIT, Jocelyne RODDE, Anne-Marie OSWALD et Josépha WIOLAND

Délibération n° 2025-16A

Etaient excusés (9) : Christophe DRUNAT, Ghislaine de BENGY-PUYVALLEE, Ghislain BERTHIN, Cécile BORY, Jean-Noël DARGOUGE, Isabelle DEUSS, Christophe DRUNAT, Martine HAUTIN, Solange LEJUS et Philomène MAILLET

Publication sous forme
électronique :

www.terresduhautberry.fr

Date d'affichage : 26/11/2025

Secrétaire de séance :

Claude BLAIN

BUDGET – CREANCES ETEINTES

Madame la Trésorière du SGC de Baugy demande au CIAS Terres du Haut Berry d'admettre en créances éteintes à son budget, la somme de :

- **783,80 €** (214,50 € (portage de repas 2016) + 221,65 € (portage de repas 2016) + 221,65 € (portage de repas 2017) + 126,00 € (portage de repas 2017)) pour des créances éteintes suites à des procédures de surendettement

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration :

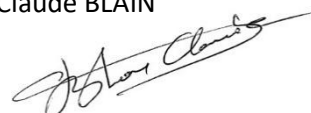
- **d'admettre en créances éteintes la somme de 783,30 €**
- **d'autoriser le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette décision**
- **d'imputer la dépense au budget du CIAS – article 6542 « créances éteintes »**

Les membres du conseil approuvent à l'unanimité la délibération.

Cette délibération annule et remplace la délibération n°2025-16 du 20 novembre 2025 déposée en Préfecture le 25 novembre 2025 suite à erreur matérielle.

Signé
Pour extrait conforme,
électroniquement
par : Christophe
DRUNAT
Date de signature

Le secrétaire de séance,
Claude BLAIN



CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 20 NOVEMBRE 2025

Nombre de membres en
exercice : **19 titulaires**

Nombre de présents : 10

Nombre d'absents : 10

Nombre de votants : 10

Le Conseil d'Administration, légalement convoqué le 4 novembre 2025, s'est réuni le 20 novembre 2025 à 18h30 aux Aix d'Angillon, sous la présidence de Christelle PETIT, Vice-Présidente du CIAS.

Etaient présents (10) : Annick BIENBEAU, Claude BLAIN, Pierre-Yves CHARPENTIER, Isabelle CROCHET, Jean-Noël GUILLAUMIN, Nathalie MESTRE, Christelle PETIT, Jocelyne RODDE, Anne-Marie OSWALD et Josépha WIOLAND

Délibération n° 2025-17A

Etaient excusés (9) : Christophe DRUNAT, Ghislaine de BENGUY-PUYVALLEE, Ghislain BERTHIN, Cécile BORY, Jean-Noël DARGOUGE, Isabelle DEUSS, Christophe DRUNAT, Martine HAUTIN, Solange LEJUS et Philomène MAILLET

Publication sous forme
électronique :

www.terresduhautberry.fr

Date d'affichage : 26/11/2025

Secrétaire de séance :

Claude BLAIN

BUDGET – APPROBATION DE LA DECISION MODIFICATIVE N°1

Afin de prévoir les crédits nécessaires à l'admission en non-valeur de 783,80 €, il convient de prendre la décision modificative suivante

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration :

- d'adopter la décision modificative n°1, qui s'établit comme suit :

Fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Chapitre	Article	Montant	Chapitre	Article	Montant
Chap 65	6542 - Créances éteintes	800,00			
Chap 011	60623 - Fournitures non stockées - Alimentation	-800,00			
total		0,00	total		0,00

Les membres du conseil approuvent à l'unanimité la délibération.

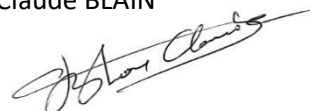
Cette délibération annule et remplace la délibération n°2025-17 du 20 novembre 2025 déposée en Préfecture le 25 novembre 2025 suite à erreur matérielle.

Signé
Pour extrait conforme,
électroniquement

par : Christophe
DRUNAT

Date de signature

Le secrétaire de séance,
Claude BLAIN



CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 20 NOVEMBRE 2025

Nombre de membres en
exercice : **19 titulaires**

Nombre de présents : 10

Nombre d'absents : 10

Nombre de votants : 10

Le Conseil d'Administration, légalement convoqué le 4 novembre 2025, s'est réuni le 20 novembre 2025 à 18h30 aux Aix d'Angillon, sous la présidence de Christelle PETIT, Vice-Présidente du CIAS.

Etaient présents (10) : Annick BIENBEAU, Claude BLAIN, Pierre-Yves CHARPENTIER, Isabelle CROCHET, Jean-Noël GUILLAUMIN, Nathalie MESTRE, Christelle PETIT, Jocelyne RODDE, Anne-Marie OSWALD et Josépha WIOLAND

Délibération n° 2025-18A

Etaient excusés (9) : Christophe DRUNAT, Ghislaine de BENGY-PUYVALLEE, Ghislain BERTHIN, Cécile BORY, Jean-Noël DARGOUGE, Isabelle DEUSS, Christophe DRUNAT, Martine HAUTIN, Solange LEJUS et Philomène MAILLET

Publication sous forme
électronique :

www.terresduhautberry.fr

Date d'affichage : 26/11/2025

Secrétaire de séance :

Claude BLAIN

**APPROBATION DE LA CONVENTION D'ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION 2025
MISSION LOCALE DE BOURGES-ST FLORENT-MEHUN
POUR LES PERMANENCES DE ST-MARTIN-D'AUXIGNY ET DES AIX D'ANGILLON**

Vu le règlement d'attribution et de versement des subventions aux associations adopté en conseil d'Administration le 12/10/2017 ;

Considérant, la proposition de convention relative à l'attribution d'une subvention adressée au Président du C.I.A.S. Terres du Haut Berry par le Directeur de la Mission Locale de Bourges et réceptionnée le 12 octobre 2025 ;

Considérant que la demande de subvention est conforme au règlement visé précédemment ;

Considérant que la Mission Locale de Bourges est une association réunissant les collectivités locales, des administrations, et des acteurs économiques et sociaux, qu'elle accueille des jeunes de 16 à 25 ans, sortis du système scolaire, tous niveaux confondus et propose ses services aux entreprises et artisans installés sur le territoire pour faciliter leur recrutement et les informer sur les contrats et mesures spécifiques aux jeunes.

Considérant que son territoire d'exercice couvre 23 communes de notre territoire et qu'en 2024 elle a été en contact avec 171 jeunes issus de ces communes, dont 69 nouveaux inscrits ; et que 586 entretiens ont été réalisés à ce titre.

Considérant que la Mission Locale de Bourges a signé une convention de partenariat avec les Maisons de Services au Public et le Centre Intercommunal d'Action Sociale dans une volonté de travailler ensemble sur notre territoire ;

Considérant que la Mission Locale de Bourges effectue 4 permanences mensuelles sur notre territoire (2 sur les Aix d'Angillon et 2 sur St-Martin-d'Auxigny) pour faciliter l'accompagnement des jeunes ;

Considérant que le coût de la subvention sollicitée est de 1,20 € par habitant, soit un montant total de 27 280,80 € pour 22 734 habitants ;

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration :

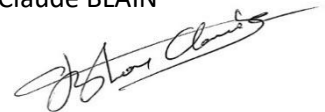
- **D'approuver la convention ci jointe passée entre le Centre Intercommunal d'Action Sociale et la Mission Locale de Bourges pour l'année 2025**
- **D'approuver l'attribution d'une subvention de 27 280,80 € à la Mission Locale de Bourges, au titre de l'insertion des jeunes de son territoire**
- **D'autoriser le Président à signer ladite convention et tous les actes y afférents**
- **D'imputer la dépense au budget du CIAS**

Les membres du conseil approuvent à l'unanimité la délibération.

Cette délibération annule et remplace la délibération n°2025-18 du 20 novembre 2025 déposée en Préfecture le 25 novembre 2025 suite à erreur matérielle.

Signé
Pour extrait conforme,
électroniquement
par : Christophe
DRUNAT
Date de signature

Le secrétaire de séance,
Claude BLAIN



CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 20 NOVEMBRE 2025

Nombre de membres en
exercice : **19 titulaires**

Nombre de présents : 10

Nombre d'absents : 10

Nombre de votants : 10

Le Conseil d'Administration, légalement convoqué le 4 novembre 2025, s'est réuni le 20 novembre 2025 à 18h30 aux Aix d'Angillon, sous la présidence de Christelle PETIT, Vice-Présidente du CIAS.

Etaient présents (10) : Annick BIENBEAU, Claude BLAIN, Pierre-Yves CHARPENTIER, Isabelle CROCHET, Jean-Noël GUILLAUMIN, Nathalie MESTRE, Christelle PETIT, Jocelyne RODDE, Anne-Marie OSWALD et Josépha WIOLAND

Délibération n° 2025-19A

Etaient excusés (9) : Christophe DRUNAT, Ghislaine de BENGUY-PUYVALLEE, Ghislain BERTHIN, Cécile BORY, Jean-Noël DARGOUGE, Isabelle DEUSS, Christophe DRUNAT, Martine HAUTIN, Solange LEJUS et Philomène MAILLET

Publication sous forme
électronique :

www.terresduhautberry.fr

Date d'affichage : 26/11/2025

Secrétaire de séance :
Claude BLAIN

**APPROBATION DE LA CONVENTION D'ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION 2025
MISSION LOCALE SANCERRE-SOLOGNE
POUR LES PERMANENCES D'HENRICHEMONT**

Vu le règlement d'attribution et de versement des subventions aux associations adopté en conseil d'Administration le 12/10/2017 ;

Considérant, la proposition de convention relative à l'attribution d'une subvention adressée au Président du C.I.A.S. Terres du Haut Berry par la Directrice de la Mission Locale Sancerre-Sologne et réceptionnée le 1 octobre 2025 ;

Considérant que la demande de subvention est conforme au règlement visé précédemment ;

Considérant que la Mission Locale Sancerre-Sologne est une association réunissant les collectivités locales, des administrations, et des acteurs économiques et sociaux, qu'elle accueille des jeunes de 16 à 25 ans, sortis du système scolaire, tous niveaux confondus et propose ses services aux entreprises et artisans installés sur le territoire pour faciliter leur recrutement et les informer sur les contrats et mesures spécifiques aux jeunes.

Considérant que son territoire d'exercice couvre 7 communes de notre territoire et qu'en 2024 elle a été en contact avec 32 jeunes issus de ces communes, dont 10 nouveaux accueils ; et que 294 entretiens ont été réalisés à ce titre.

Considérant que la Mission Locale Sancerre-Sologne a signé une convention de partenariat avec les Maisons de Services au Public et le Centre Intercommunal d'Action Sociale dans une volonté de travailler ensemble sur notre territoire ;

Considérant que la Mission Locale Sancerre-Sologne effectue 2 permanences mensuelles sur notre territoire (Henrichemont) pour faciliter l'accompagnement des jeunes ;

Considérant que le coût de la subvention sollicitée est de 1,20 € par habitant, soit un montant total de 3 957,60 € pour 3 298 habitants ;

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration :

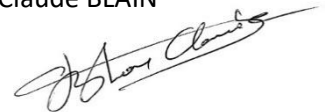
- **D'approuver la convention ci jointe passée entre le Centre Intercommunal d'Action Sociale et la Mission Locale Sancerre-Sologne pour l'année 2025**
- **D'approuver l'attribution d'une subvention de 3 957,60 € à la Mission Locale Sancerre-Sologne, au titre de l'insertion des jeunes de son territoire**
- **D'autoriser le Président à signer ladite convention et tous les actes y afférents**
- **D'imputer la dépense au budget du CIAS**

Les membres du conseil approuvent à l'unanimité la délibération.

Cette délibération annule et remplace la délibération n°2025-19 du 20 novembre 2025 déposée en Préfecture le 25 novembre 2025 suite à erreur matérielle.

Signé
Pour extrait conforme,
électroniquement
par : Christophe
DRUNAT
Date de signature

Le secrétaire de séance,
Claude BLAIN



CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 20 NOVEMBRE 2025

Nombre de membres en
exercice : **19 titulaires**

Nombre de présents : 10

Nombre d'absents : 10

Nombre de votants : 10

Le Conseil d'Administration, légalement convoqué le 4 novembre 2025, s'est réuni le 20 novembre 2025 à 18h30 aux Aix d'Angillon, sous la présidence de Christelle PETIT, Vice-Présidente du CIAS.

Etaient présents (10) : Annick BIENBEAU, Claude BLAIN, Pierre-Yves CHARPENTIER, Isabelle CROCHET, Jean-Noël GUILLAUMIN, Nathalie MESTRE, Christelle PETIT, Jocelyne RODDE, Anne-Marie OSWALD et Josépha WIOLAND

Délibération n° 2025-20A

Etaient excusés (9) : Christophe DRUNAT, Ghislaine de BENGUY-PUYVALLEE, Ghislain BERTHIN, Cécile BORY, Jean-Noël DARGOUGE, Isabelle DEUSS, Christophe DRUNAT, Martine HAUTIN, Solange LEJUS et Philomène MAILLET

Publication sous forme
électronique :

www.terresduhautberry.fr

Date d'affichage : 26/11/2025

Secrétaire de séance :

Claude BLAIN

**CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC UNISCITE
POUR LA MISE EN PLACE DE VISITES DE COURTOISIE CHEZ LES PERSONNES AGEES
PAR UN TRINOME DE SERVICES CIVIQUES**

Considérant les travaux et les orientations retenues dans le cadre des différentes commissions sociales en lien avec l'Analyse des Besoins Sociaux réalisée, et notamment celles portant sur les Personnes Agées, le CIAS Terres du Haut Berry avait émis l'hypothèse de la mise en place de visites de courtoisie auprès des personnes âgées.

Lors du Conseil d'Administration du CIAS Terres du Haut Berry du 4 octobre 2023, Mme OSSUDE, chargée de mission Séniors UNISCITE, a présenté aux administrateurs du CIAS les dispositifs de visite de courtoisie auprès des personnes âgées par les binômes de services civiques déployés par l'organisme.

Sur l'année 2025, ce sont ainsi 4 personnes âgées du territoire qui ont bénéficié de visites de courtoisie par le binôme proposé et envoyé par UNISCITE, et 2 autres personnes ayant eu contact n'ont pas souhaité donner suite.

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Considérant le bilan positif des équipes de services civiques ayant œuvré sur le territoire, et l'intérêt manifeste des personnes âgées bénéficiaires du dispositif,

Considérant l'intérêt du CIAS Terres du Haut Berry de conventionner avec UNISCITE pour la mise en place d'appels de courtoisie sur le territoire des Terres du Haut Berry,

Vu la proposition de convention adressée par UNISCITE, et réceptionnée le 6 octobre 2025,

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration :

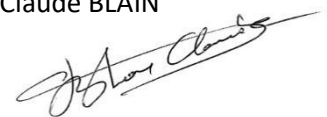
- **D'approuver la convention relative à la mise en place d'appels de courtoisie passée entre UNISCITE et le Centre Intercommunal d'Action Sociale Terres du Haut Berry à compter du 5 novembre à titre gratuit**
- **D'autoriser le Président à signer ladite convention et tous les actes y afférents**

Cette délibération annule et remplace la délibération n°2025-20 du 20 novembre 2025 déposée en Préfecture le 25 novembre 2025 suite à erreur matérielle.

Les membres du conseil approuvent à l'unanimité la délibération.

Signé
Pour extrait conforme,
électroniquement
par : Christophe
DRUNAT
Date de signature

Le secrétaire de séance,
Claude BLAIN



CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 20 NOVEMBRE 2025

Nombre de membres en
exercice : **19 titulaires**

Nombre de présents : 10

Nombre d'absents : 10

Nombre de votants : 10

Le Conseil d'Administration, légalement convoqué le 4 novembre 2025, s'est réuni le 20 novembre 2025 à 18h30 aux Aix d'Angillon, sous la présidence de Christelle PETIT, Vice-Présidente du CIAS.

Etaient présents (10) : Annick BIENBEAU, Claude BLAIN, Pierre-Yves CHARPENTIER, Isabelle CROCHET, Jean-Noël GUILLAUMIN, Nathalie MESTRE, Christelle PETIT, Jocelyne RODDE, Anne-Marie OSWALD et Josépha WIOLAND

Délibération n° 2025-21A

Etaient excusés (9) : Christophe DRUNAT, Ghislaine de BENGUY-PUYVALLEE, Ghislain BERTHIN, Cécile BORY, Jean-Noël DARGOUGE, Isabelle DEUSS, Christophe DRUNAT, Martine HAUTIN, Solange LEJUS et Philomène MAILLET

Publication sous forme
électronique :

www.terresduhautberry.fr

Date d'affichage : 26/11/2025

Secrétaire de séance :
Claude BLAIN

**CREATION D'UN COMITE SOCIAL TERRITORIAL COMMUN ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRES
DU HAUT BERRY ET LE CIAS TERRES DU HAUT BERRY**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment son article L. 251-7 ;

Vu le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Le Comité social territorial est l'instance du dialogue social au sein de la collectivité territoriale. Composé de représentants de la collectivité et du personnel en nombre égal, il est compétent pour l'ensemble des agents quel que soit leur statut et sur toutes les questions collectives intéressant l'organisation, le fonctionnement et la gestion des ressources humaines de la collectivité.

Conformément à l'article L. 251-7 du code général de la fonction publique, par délibérations concordantes des organes délibérants d'une collectivité territoriale et d'un ou plusieurs établissements publics rattachés à cette collectivité, un comité social territorial commun peut être mis en place, lorsque l'effectif global employé est au moins de cinquante agents.

Pour des raisons de problématiques communes et de facilité de gestion, il apparaît nécessaire de disposer d'un comité social territorial commun compétent pour l'ensemble des agents de la communauté de Communes Terres du Haut Berry et du Centre Intercommunal d'Action Sociale Terres du Haut Berry.

Au 1^{er} janvier 2026, les effectifs cumulés de fonctionnaires titulaires, fonctionnaires stagiaires, agents contractuels de droit public et agents contractuels de droit privé, comptabilisés dans le respect des conditions prévues par les articles 4 et 31 du décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 précité est de **111 agents**, conformément aux effectifs détaillés suivants :

- Communauté de communes = 103 agents,
- CIAS = 8 agents,

- répartition hommes – femmes :

Hommes : 23.42 %

Femmes : 76.58 %

Il est précisé que l'avis du Comité Social Territorial sera rendu après avoir recueilli l'avis de chaque collège (collège des représentants de la collectivité et collège des représentants du personnel) conformément à l'article 30 de la loi n° 2021-571 du 10 mai 2021.

Il est donc proposé aux membres du Conseil d'Administration :

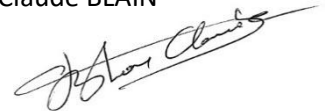
- la création d'un comité social territorial commun compétent à l'égard des agents de la communauté de communes Terres du Haut Berry et du Centre Intercommunal d'Action Sociale Terres du Haut Berry
- de fixer le nombre de représentants comme suit :
 - 3 représentants titulaires du personnel et 3 représentants suppléants
 - 3 représentants titulaires de la Collectivité et 3 représentants suppléants
- de placer ce comité social commun auprès de la Communauté de communes Terres du Haut Berry
- d'approuver le recueil, par le comité social territorial, de l'avis des représentants de la collectivité sur toutes les questions sur lesquelles l'instance émet un avis
- d'informer Monsieur le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Cher de la création de ce comité social territorial et de transmettre la délibération portant création du comité social territorial

Les membres du conseil approuvent à l'unanimité la délibération.

Cette délibération annule et remplace la délibération n°2025-21 du 20 novembre 2025 déposée en Préfecture le 25 novembre 2025 suite à erreur matérielle.

Signé
Pour extrait conforme,
électroniquement
par : Christophe
DRUNAT
Date de signature

Le secrétaire de séance,
Claude BLAIN





FEUILLET DE CLÔTURE
Conseil d'Administration du
Centre Intercommunal d'Action Sociale
Terres du Haut Berry

SÉANCE DU 20 NOVEMBRE 2025

Etaient présents (10) : Annick BIENBEAU, Claude BLAIN, Pierre-Yves CHARPENTIER, Isabelle CROCHET, Jean-Noël GUILLAUMIN, Nathalie MESTRE, Christelle PETIT, Jocelyne RODDE, Anne-Marie OSWALD et Josépha WIOLAND

Etaient excusés (9) : Christophe DRUNAT, Ghislaine de BENGY-PUYVALLEE, Ghislain BERTHIN, Cécile BORY, Jean-Noël DARGOUGE, Isabelle DEUSS, Christophe DRUNAT, Martine HAUTIN, Solange LEJUS et Philomène MAILLET

DÉLIBÉRATIONS ADOPTÉES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION LORS DE LA SÉANCE :

- n° de-2025-15 : Modification du tableau des effectifs : Suppression d'un poste d'adjoint administratif
- n° de-2025-16 : Budget : créances éteintes
- n° de-2025-17 : Budget : Approbation de la décision modificative n°1
- n° de-2025-18 : Approbation de la convention d'attribution de la subvention 2025 Mission Locale Bourges-StFlorent-Mehun pour les permanences de St-Martin-d'Auxigny et des Aix d'Angillon
- n° de-2025-19 : Approbation de la convention d'attribution de la subvention 2025 Mission Locale Sancerre-Sologne pour les permanences de Henrichemont
- n° de-2025-20 : Convention de partenariat avec UnisCité pour la mise en place de visites de courtoisie chez les personnes âgées par un trinôme de services civiques
- n° de-2025-21 : Création d'un comité social territorial commun entre la Communauté de Communes Terres du Haut Berry et le CIAS Terres du Haut Berry

La Vice-Présidente,

Christelle PETIT

Le secrétaire de séance,

Claude BLAIN